

# الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MISSION PERMANENTE  
AUPRÈS DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES  
ET DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES  
EN SUISSE



البعثة الدائمة  
لدى مكتب الأمم المتحدة  
والمنظمات الدولية بسويسرا

Vérifier au prononcé

**Comité ad hoc sur les normes complémentaires**  
**Première session : 18 22 février 2008**  
\*\*\*\*\*

**Déclaration de la délégation algérienne prononcée par M. Mohammed  
BESSEDIK, Ministre Conseiller, Représentant permanent Adjoint**  
\*\*\*\*\*

**Genève, le 19 février 2008**

**Monsieur le Président,**

Lors de sa 4<sup>ème</sup> session, le Groupe de travail intergouvernemental sur la mise en œuvre effective de la Déclaration et du Programme d'Action de Durban a clairement identifié des lacunes de procédure et des lacunes de fond. Le CERD et un Groupe de cinq experts ont été invités à formuler des recommandations à ce sujet. Ma délégation voudrait limiter ses commentaires dans le cadre de cette intervention à deux thèmes parmi ceux identifiés par le Groupe de travail intergouvernemental :

**1- L'occupation étrangère** constitue une des pires formes des violations des droits de l'homme. Elle constitue un facteur aggravant du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée. En soulevant cette question, ma délégation en parle en connaissance de cause. En effet, le peuple algérien a été soumis à un déni de justice sans commune mesure dans l'histoire de l'humanité avec des souffrances immenses et un sort tragique de millions d'hommes, de femmes et d'enfants du fait du colonialisme.

Malheureusement, d'autres peuples continuent jusqu'à présent, de subir d'énormes souffrances, résultat d'une colonisation aggravée par le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée. C'est le cas en ce qui concerne le conflit du Moyen Orient et dans plusieurs autres régions du monde qui continuent à souffrir des méfaits induits par l'occupation étrangère, tout particulièrement en ce qui concerne les colonies de peuplement.

De telles pratiques et structures politiques, socio-économiques et culturelles, qui ont donné libre cours au racisme, à la discrimination raciale, à la xénophobie et à l'intolérance qui y est associée, doivent être combattues quels que soit l'époque et le lieu. Il faut empêcher qu'elles ne se reproduisent. Car elles constituent des entraves majeures à la paix et à la sécurité mondiales, d'un côté, et vont à l'encontre du respect de la dignité humaine et de la réalisation des droits de l'homme et des libertés fondamentales de l'ensemble des peuples qui sont encore sous occupation étrangère, de l'autre.

**2- Le second thème** qui est également source de préoccupation pour ma délégation, a trait à l'attaque de groupes ayant une religion en partage et qu'on a appelé plus ou moins heureusement la « diffamation des religions ». En effet, depuis le 11 septembre 2001, nous avons enregistré la mise en œuvre d'une politique anti-sémite dirigée contre les Arabes, en particulier, et étendue par association à l'ensemble des Musulmans. En

fait, en ciblant les Musulmans, on chercherait davantage à les déshumaniser en s'attaquant à leur identité pour légitimer une attitude de discrimination raciale évocatrice de celle qui a ciblé d'autres Sémites au 20<sup>ème</sup> siècle.

Si nous ne mettons pas fin à l'impunité dont jouissent aujourd'hui ceux qui prônent la haine raciale et religieuse en s'abritant derrière la liberté d'expression, on créera un environnement propice à faire ressusciter l'hydre immonde des campagnes anti sémites du XX<sup>ème</sup> siècle, cette fois-ci sous le vocable d' « islamophobie ».

**Je vous remercie.**